AUDITEURS ASSOCIES ABG
Société de
COMMISSAIRES AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale
de Toulouse

ASSOCIATION SALIEGE

Siège social : 3, Rue Bernanos – BP 33131

31130 BALMA

RCS : 348 644 808

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/08/2023

****

Sarl au capital de 60.000 euros – 3 rue Jules Raimu – 31200 Toulouse
Tél : 05.82.99.11.30 – Int : abg-auditeurs@hotmail.fr

Siren : 530 940 568 Toulouse - N° Tva : FR42530940568

Mesdames, Messieurs les Adhérent(e)s,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION SALIEGE relatifs à l'exercice clos le 31/08/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'ASSOCIATION SALIEGE à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.
Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/09/2022 à la date d'émission de notre rapport.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Ces appréciations s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Conseil d'Administration sur sa gestion et sur la situation morale et financière de l'Association et dans les autres documents adressés aux Adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'ASSOCIATION SALIEGE à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent

provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à TOULOUSE, le 8 février 2024

AUDITEURS ASSOCIES ABG
Bertrand VAYSSADE
Le Commissaire aux comptes

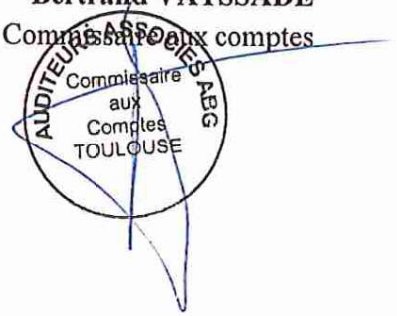

ANNEXE : Description détaillé des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/08/2023 12			Exercice N-1 31/08/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	22 701	12 034	10 667	18 233	7 567-	41.50-
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	75 000		75 000	75 000		
	Constructions	980 730	527 425	453 305	507 788	54 484-	10.73-
	Installations techniques Matériel et outillage	3 597 043	3 051 520	545 523	341 144	204 380	59.91
	Immobilisations corporelles en cours	120 629		120 629		120 629	
	Avances et acomptes						
	Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations et Créances rattachées	15		15	15		
	Autres titres immobilisés						
	Prêts	66 616		66 616	66 616		
	Autres	3 064		3 064	2 664	400	15.02
	Total I	4 865 798	3 590 979	1 274 819	1 011 460	263 359	26.04
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	131 702	93 865	37 838	33 700	4 138	12.28
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	39 666		39 666	11 154	28 512	255.63
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	3 478 908		3 478 908	3 593 256	114 348-	3.18-
	Charges constatées d'avance (2)	93 615		93 615	86 000	7 615	8.85
	Total II	3 743 892	93 865	3 650 027	3 724 110	74 083-	1.99-
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts **(III)**						
	Primes de remboursement des emprunts **(IV)**						
	Ecarts de conversion actif **(V)**						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	8 609 690	3 684 844	4 924 846	4 735 570	189 276	4.00

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à plus d'un an

AUDITEURS ASSOCIES AEC Commissaire aux Comptes TOULOUSE

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/08/2023 12	Exercice N-1 31/08/2022 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
FONDS PROPRES	**Fonds propres**				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires	3 863 557	5 873 794	2 010 237-	34.22-
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves pour projet de l'entité				
	Autres				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	6 657	2 010 237-	2 016 893	100.33
	Situation nette (sous total)	3 870 214	3 863 557	6 657	0.17
	Fonds propres consomptibles				
	Subventions d'investissement	29 805	38 724	8 918-	23.03-
	Provisions réglementées				
	Total I	3 900 019	3 902 281	2 262-	0.06-
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques	79 124	79 124		
	Provisions pour charges				
	Total III	79 124	79 124		
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières diverses	620		620	
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	429 347	260 018	169 329	65.12
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	208 256	198 508	9 748	4.91
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	120 629		120 629	
	Autres dettes	186 850	295 014	108 164-	36.66-
	Instruments de trésorerie				
	Produits constatés d'avance		626	626-	100.00-
	Total IV	945 703	754 165	191 538	25.40
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	4 924 846	4 735 570	189 276	4.00

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

AUDITEURS ASSOCIÉS
Commissaire aux Comptes
TOULOUSE

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/08/2023 12	Exercice N-1 31/08/2022 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations	480	450	30	6.67
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	4 029 700	4 143 918	114 218-	2.76-
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	1 033 386	1 083 294	49 908-	4.61-
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	8 000		8 000	
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	55 088	77 599	22 511-	29.01-
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	1 213	14	1 198	NS
Total I	5 127 866	5 305 275	177 409-	3.34-
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	2 736 361	2 537 768	198 593	7.83
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	215 014	219 401	4 387-	2.00-
Salaires et traitements	1 319 233	1 378 383	59 150-	4.29-
Charges sociales	551 883	552 006	123-	0.02-
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	223 512	204 093	19 419	9.51
Dotations aux provisions	17 377	84 404	67 027-	79.41-
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	25 603	5 731	19 872	346.75
Total II	5 088 983	4 981 786	107 198	2.15
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	38 882	323 489	284 607-	87.98-

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

AUDITEURS ASSOCIÉS Commissaire aux Comptes

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/08/2023 12	Exercice N-1 31/08/2022 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	10 874	1 231	9 643	783.07
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total III	10 874	1 231	9 643	783.07
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV				
2. Résultat financier (III-IV)	10 874	1 231	9 643	783.07
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	49 757	324 720	274 964-	84.68-
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion		7 304	7 304-	100.00-
Sur opérations en capital	19 338	620 993	601 655-	96.89-
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Total V	19 338	628 296	608 958-	96.92-
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	58 944	49	58 895	NS
Sur opérations en capital	2 352		2 352	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		2 962 966	2 962 966-	100.00-
Total VI	61 296	2 963 015	2 901 719-	97.93-
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	41 958-	2 334 719-	2 292 761	98.20
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	1 142	238	904	379.83
Total des produits (I+III+V)	5 158 078	5 934 802	776 724-	13.09-
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	5 151 421	7 945 039	2 793 618-	35.16-
5. EXCEDENT OU DEFICIT	6 657	2 010 237-	2 016 893	100.33

AUDITEURS ASSOCIÉS
Commissaire aux Comptes
TOULOUSE

ANNEXE

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 4 924 846.25 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 5 127 865.57 Euros et dégageant un excédent de 6 656.76 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/09/2022 au 31/08/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

L'Association Saliege a pour objet de prévoir, de créer et de gérer des structures d'enseignement, d'hébergement et d'animation relevant de l'enseignement catholique du diocès de Toulouse.

Elle a pour mission d'offrir des formations au-delà du niveau du baccalauréat.

L'association a été créée le 7 octobre 1988 et le siège est fixé à Balma 31130, 3 rue Bernanos.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les faits significatifs de l'exercice clôturé sont les suivants :
- l'augmentation significative des charges énergétiques en raison des hausse tarifaires et incidents impactant les dépenses en eaux.
- la diminution du nombre d'élèves de 747 en 2021/2022 à 664 élèves en 2022/2023

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement AN

AUDITEURS ASSOCIÉS SARL
Commissaire aux Comptes
TOULOUSE

ANNEXE

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Changement de méthode

Afin de respecter le nouveau plan comptable association, le changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, est le suivant :
- Les sommes qui étaient jusqu'au 31/08/2022 dans les comptes 7061601 à 706166 ont été comptabilisées dans les comptes 7061397

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	34 973		
Terrains	75 000		
Constructions sur sol propre	675 000		
Constructions sur sol d'autrui	248 114		15 893
Installations générales agencements aménagements des constructions	41 723		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	2 182 540		96 808
Installations générales agencements aménagements divers			162 053
Matériel de transport	18 021		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 046 534		97 257
Immobilisations corporelles en cours			120 629
TOTAL	4 286 931		492 640
Autres participations	15		
Prêts, autres immobilisations financières	69 280		400
TOTAL	69 295		400
TOTAL GENERAL	4 391 199		493 040

AUDITEURS ASSOCIES ABG
Commissaire aux Comptes
TOULOUSE

ANNEXE

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		12 272	22 701	22 701
Terrains			75 000	75 000
Constructions sur sol propre			675 000	675 000
Constructions sur sol d'autrui			264 006	264 006
Installations générales agencements aménagements constr.			41 723	41 723
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			2 279 347	2 279 347
Installations générales agencements aménagements divers		6 169	155 884	155 884
Matériel de transport			18 021	18 021
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			1 143 790	1 143 790
Immobilisations corporelles en cours			120 629	120 629
TOTAL		6 169	4 773 402	4 773 402
Autres participations			15	15
Prêts, autres immobilisations financières			69 680	69 680
TOTAL			69 695	69 695
TOTAL GENERAL		18 441	4 865 798	4 865 798

Informations sur les immobilisations décomposables
Immobilisations corporelles :
acquisition sur l'exercice 2015 des logements de fonction pour un montant total de 750 000 euros dont 75 000 euros pour le terrain et 675 000 euros pour le bâtiment.
Le bâtiment a fait l'objet d'une décomposition :
45% gros oeuvre
15% façade et étanchéité
20% installations IGT
20% agencements divers

Immobilisations non décomposables :
Appliquant une mesure de tolérance, l'association a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	16 740		4 706	12 034
Constructions sur sol propre	314 819	39 375		354 194
Constructions sur sol d'autrui	140 561	25 993		166 554
Installations générales agencements aménagements constr.	1 669	5 008		6 677
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 987 860	67 697		2 055 557
Installations générales agencements aménagements divers		4 316		4 316
Matériel de transport	18 021			18 021
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	900 070	73 555		973 625
TOTAL	3 363 000	215 946		3 578 945
TOTAL GENERAL	3 379 739	215 946	4 706	3 590 979

AUDITEURS ASSOCIES ABG
Commissaire aux Comptes
TOULOUSE

ANNEXE

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Constructions sur sol propre	39 375				
Constructions sur sol d'autrui	25 993				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	5 008				
Instal.techniques matériel outillage indus.	67 697				
Instal.générales agenc.aménag.divers	4 316				
Matériel de bureau informatique mobilier	73 555				
TOTAL	215 946				
TOTAL GENERAL	215 946				

Les amortissementspour dépréciation sont calculés suivant le mode linéraire en fonction de la durée de vie prévue :
Terrains et aménagements: 50 ans
Constructions : 10 à 30 ans
Installations techniques : 5 à 10 ans
Matériel et outillage : 3 à 15 ans
Matériel de transport : 5 ans
Matériel informatique : 3 à 10 ans
Mobilier : 3 à 20 ans

La durée d'amortissement retenue par simplication est la durée d'usage pour les biens non décomposables d'origine.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	5 873 794			2 010 237	3 863 557
Excédent ou déficit de l'exercice	2 010 237-	2 010 237	6 657		6 657
Situation nette	3 863 557		6 657	0	3 870 214
Subventions d'investissement	38 724			8 919	29 805
TOTAL I	3 902 281	2 010 237	6 657	2 019 156	3 900 019

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	79 124				79 124
TOTAL	79 124				79 124

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	106 330	17 377	29 842		93 865
TOTAL	106 330	17 377	29 842		93 865
TOTAL GENERAL	185 454	17 377	29 842		172 989
Dont dotations et reprises d'exploitation		17 377	29 842		

La provision pour risque et charge a été établi à la suite d'un litige social. Elle a été évalué selon le jugement du conseil de Prud'hommes de Toulouse.

AUDITEURS ASSOCIES ABG
Commissaire aux Comptes
TOULOUSE

ANNEXE

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	66 616	66 616	
Autres immobilisations financières	3 064	3 064	
Clients douteux ou litigieux	93 865	93 865	
Autres créances clients	37 838	37 838	
Personnel et comptes rattachés	550	550	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	9 032	9 032	
Divers état et autres collectivités publiques	5 216	5 216	
Débiteurs divers	4 515	4 515	
Charges constatées d'avance	93 615	93 615	
TOTAL	314 310	314 310	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	620	620		
Fournisseurs et comptes rattachés	429 347	429 347		
Personnel et comptes rattachés	57 807	57 807		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	65 838	65 838		
Autres impôts taxes et assimilés	84 612	84 612		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	120 629	120 629		
Autres dettes	100	100		
TOTAL	758 953	758 953		
Emprunts souscrits en cours d'exercice	620			

Les autres dettes sont également composés des comptes clients pour 186 750€.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	5 577
Autres créances	5 216
Disponibilités	5 058
Total	15 851

Détail des produits à recevoir

	Montant
Usagers - facture repas	5 577
Forfait externat	3 421
Dégrèvement taxe habitation	1 795
intérêts courus	5 058
Total	15 851

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	186 572
Dettes fiscales et sociales	88 923
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	120 629
Total	396 124

AUDITEURS ASSOCIES ABG
Commissaire aux Comptes
TOULOUSE

ANNEXE

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

Détail des charges à payer

	Montant
taxe foncière	66 903
taxe habitation	6 167
FNP icam	137 705
FNP honoraires	32 851
FNP energie	16 016
Cotisation CE	15 853
FNP Travaux	120 629
Total	396 124

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	93 615
Total	93 615

AUDITEURS ASSOCIES ASG
Commissaire aux Comptes
TOULOUSE

ANNEXE

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Fournitures pédagogique	58 685		
Energie	930		
Entretien et maintenances	9 896		
Assurances	508		
Cotisations	914		
Locations/abonnements	13 578		
Documentations	1 832		
Honoraires	5 820		
Taxe apprentissage	1 452		
Total	93 615		

Subventions d'équipement

Il s'agit de subventions d'investissements qui sont étalées sur plusieurs exercices.
Elles sont inscrites en fonds propres et reprises en produits exceptionnels de façon échelonnée, au rythme des amortissements des biens subventionnés.
Le montant de la quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice est de 19 338 euros.
Subventions inscrites sur l'exercice : 10 420 euros
dont Subventions sur l'exercice, financées par de la taxe apprentissage : 10 420 euros.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
Forfait externat Etat	421 844
Forfait externat Région	601 642
Total	1 023 486

Evaluation des cotisations

La méthode retenue pour la comptabilisation des cotisations est lors de l'encaissement.

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	17
Employés	13
Total	30

AUDITEURS ASSOCIES ABG
Commissaire aux Comptes
TOULOUSE

ANNEXE

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

Valorisation des contributions volontaires

Absence de valorisation de contributions volontaires en nature

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 13 440 euros, décomposés de la manière suivante :
- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 13 440 euros

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	
45 à 54 ans	11 à 20 ans	
35 à 44 ans	21 à 30 ans	
moins de 35 ans	plus de 30 ans	
Montant global		168 870
Engagement total		168 870

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 65 ans
- profil de carrière à décroissance moyenne
- turn over faible : 0%
- taux de croissance des salaires : 2% cadres et non cadres
- taux d'actualisation : 3,67%
- Taux de charges sociales patronales de 54.90% pour les cadres et 41.07% pour les non cadres
- Table de mortalité : table INSEE TH/TF 2019-2021
- Méthode de calcul : rétrospective prorata temporis
- Epargne antérieurement constituée : 0
- Le départ intervient à l'initiative du salarié
- Convention collective : Enseignement privé indépendant

Passif social au 31 08 2023 : 168 870 euros

AUDITEURS ASSOCIES ABG
Commissaire aux Comptes
TOULOUSE

ANNEXE

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

Prévisionnel départ à la retraite : 239 927 euros

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

Nature	Montant	Imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Quote part subvention virés au résultat	780	77720
- TA affecté	20 836	77781
Total	21 616	
Charges exceptionnelles		
- Pénalités et amendes	1 403	
- Charges diverses	2 426	
- Contrôle urssaf	19 631	
- Degat des eaux	37 836	
Total	61 296	

Transferts de charges

Nature	Montant
Personnel	25 245
Total	25 245

AUDITEURS ASSOCIES ABG
Commissaire aux Comptes
TOULOUSE